



Déclaration ministérielle

PLAN D'ACTION SUR LA VOLATILITE DES PRIX ALIMENTAIRES ET SUR L'AGRICULTURE

Réunion des Ministres de l'Agriculture du G20 Paris, 22 et 23 juin 2011

1. Nous, Ministres de l'agriculture du G20, nous réunissons aujourd'hui pour faire face à l'enjeu de la volatilité des prix alimentaires, avec pour ultime objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et pour nous entendre sur un « Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture » qui sera remis à nos dirigeants lors de leur sommet de novembre 2011.
2. La sécurité alimentaire reste une question essentielle pour la communauté internationale. Pour relever le défi de la sécurité alimentaire, des mesures et des engagements forts ont été pris, en particulier lors du sommet de L'Aquila, du sommet mondial de l'alimentation organisé à Rome en 2009 et des sommets du G20. Tous les pays ont mis en avant la nécessité de politiques agricoles améliorées et plus efficaces à l'échelle mondiale et nationale, le besoin d'une meilleure coordination internationale et d'une mise en œuvre concrète des engagements politiques afin de promouvoir la sécurité alimentaire et une production agricole durable. Un large consensus a été atteint et des progrès ont été réalisés dans la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), dans la mise en œuvre du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition et dans celle de l'Initiative de L'Aquila pour la Sécurité Alimentaire pour les pays qui y sont engagés.
3. La situation reste préoccupante, notamment dans les pays en développement, et de nombreux défis restent à relever. La population mondiale devrait dépasser les 9 milliards d'ici 2050. Cet accroissement se fera essentiellement dans les pays en développement qui sont déjà confrontés au plus haut degré d'insécurité alimentaire. A cet égard, nous rappelons nos engagements à soutenir les Cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable présentés lors du sommet mondial sur la sécurité alimentaire de novembre 2009.
4. Nous réaffirmons le droit de chaque être humain à avoir accès à une nourriture saine, suffisante et nutritive, conformément à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Afin de renforcer la sécurité alimentaire mondiale, il faut avancer pour améliorer la disponibilité et l'accès à une alimentation sûre et nutritive pour les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants dans les pays en développement, grâce par exemple à des programmes nationaux de sécurité alimentaire.



5. Nous soulignons la nécessité d'augmenter la production agricole et la productivité dans une approche durable. Ceci exige des améliorations dans la gestion de l'eau et des sols, des technologies agricoles améliorées et un environnement adapté et propice qui peut conduire à davantage d'investissements, notamment de la part du secteur privé, des marchés qui fonctionnent bien et des moyens permettant d'atténuer et de gérer les risques liés à la volatilité excessive des prix des matières premières agricoles. Nous reconnaissons que les politiques agricoles ont un rôle important à jouer face à tous ces enjeux.

6. Nos discussions ont principalement porté sur les défis corrélés que constituent d'une part, l'augmentation de la production alimentaire pour répondre à la demande future et d'autre part, l'excessive volatilité de court terme. Celle-ci nuit non seulement à l'accès à l'alimentation pour les plus pauvres, et à bon nombre de producteurs agricoles, y compris les éleveurs frappés par les coûts volatils de l'alimentation animale, mais aussi aux investissements et à la réponse efficace du marché à l'augmentation durable de la demande alimentaire, et peut saper la confiance dans les marchés internationaux.

7. Une productivité accrue et durable, une meilleure information sur les marchés permettant une meilleure transmission des signaux du marché, des échanges plus ouverts, des politiques complètes pour l'agriculture et le développement rural, des investissements soutenus permettraient aux producteurs agricoles d'accroître leur production, d'augmenter leurs revenus et d'améliorer l'offre mondiale de produits alimentaires et la sécurité alimentaire. Ces éléments appellent des mesures adaptées à la situation spécifique des pays en développement, en particulier les plus vulnérables. Les petits agriculteurs sont les principales victimes de l'insécurité alimentaire dans les pays en développement et assurent l'essentiel de la production de nombreux pays : augmenter leur production et leurs revenus permettrait d'améliorer directement l'accès des plus vulnérables à l'alimentation et d'améliorer l'offre sur les marchés locaux et nationaux.

8. Conformément à la demande du sommet du G20 de Séoul, la FAO/OAA¹, l'OCDE², le groupe de la Banque mondiale, le FIDA³, la CNUCED⁴, le PAM⁵, l'OMC⁶, le FMI⁷, l'IFPRI⁸ et la UN HLTF⁹ ont pour la première fois œuvré de concert pour rédiger un

1 Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies

2 Organisation de coopération et de développement économique

3 Fonds international de développement agricole

4 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

5 Programme alimentaire mondial

6 Organisation mondiale du commerce

7 Fonds monétaire international

8 Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

9 Equipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise de la sécurité alimentaire mondiale



rapport sur « la volatilité des prix sur les marchés agricoles et alimentaires : réponses politiques ». La FAO et l'OCDE ont coordonné la préparation de ce rapport. Nous saluons ce travail dont nous avons examiné les recommandations.

9. Nous saluons les contributions à la préparation des réunions du G20, en particulier celle des organisations agricoles qui se sont réunies à Paris les 16 et 17 juin pour le « *G120 - Défi-alimentaire : les agriculteurs du monde prennent la parole* », du Forum économique mondial et du secteur privé qui ont participé à un séminaire « public-privé » le 6 juin à Paris et celle des organisations non gouvernementales consultées par la Présidence française du G20.

10. Nous saluons les travaux en cours menés par les Ministres des finances du G20, les Gouverneurs des Banques centrales et les régulateurs de valeurs mobilières et produits dérivés sur la régulation et la supervision des marchés dérivés de matières premières, y compris les marchés dérivés de matières premières agricoles. Nous saluons les travaux réalisés sur la sécurité alimentaire par le groupe de travail du G20 pour le développement dans le cadre du Plan d'action pluriannuel pour le développement. Nous saluons le séminaire du G20 sur les matières premières organisé à Buenos Aires en mai 2011.

11. Nous reconnaissons la nécessité d'augmenter la production et la productivité agricoles d'une manière qui assure leur durabilité, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nous décidons de prendre à bras le corps la question de la volatilité des prix alimentaires dans le cadre de ce « Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture » qui sera remis à nos dirigeants lors de leur sommet de novembre 2011. Nous nous engageons sur cinq objectifs principaux pour ce Plan d'action : (i) améliorer la production et la productivité en agriculture à court et à long terme pour répondre à une demande croissante de matières premières agricoles ; (ii) renforcer l'information et la transparence du marché pour donner des bases plus solides aux anticipations des gouvernements et des opérateurs économiques ; (iii) renforcer la coordination politique internationale pour améliorer la confiance dans les marchés internationaux et ainsi prévenir les crises des marchés alimentaires et y répondre de manière plus efficace ; (iv) améliorer et développer les outils de gestion du risque pour les gouvernements, les entreprises et les agriculteurs afin de renforcer leur capacité à gérer et à limiter les risques liés à la volatilité des prix agricoles, notamment dans les pays les plus pauvres ; (v) améliorer le fonctionnement des marchés dérivés de matières premières, cet objectif étant poursuivi dans le cadre du travail des Ministres des finances et des Gouverneurs des Banques centrales, conformément aux paragraphes 52 à 55.



Production et productivité agricoles

12. Nous reconnaissons l'importance d'une augmentation significative de la production et de la productivité agricoles, en tenant compte de la diversité des conditions de par le monde et de la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles, afin de relever le défi d'une demande croissante. Pour nourrir une population mondiale qui devrait dépasser 9 milliards en 2050, la production agricole devra, selon les estimations, augmenter de 70 % d'ici là, et plus spécifiquement de presque 100 % dans les pays en développement. Comme l'indique le Plan d'action pluriannuel pour le développement, ceci nécessite un ensemble équilibré de mesures pour augmenter la résilience, la production, la productivité et l'utilisation efficiente des ressources, en particulier dans les pays les moins développés et pour les petites exploitations familiales. Cela passe aussi par des avancées notables pour réduire les pertes avant et après récolte et le gaspillage alimentaire tout au long des filières.

13. Nous nous engageons à mettre en œuvre une large palette d'actions pour stimuler la croissance agricole. Parmi toutes ces actions, nous accorderons une attention toute particulière aux petits exploitants agricoles, notamment les femmes et les jeunes agriculteurs, singulièrement dans les pays en développement. Nous rappelons l'importance du renforcement de la résilience des sociétés, de l'amélioration des capacités d'approvisionnement alimentaire, pour se préparer et faire face à l'impact du changement climatique et aux éventuelles catastrophes naturelles, telles que les sécheresses et les inondations, les tremblements de terre et les tsunamis. A cet égard, toutes les mesures devront prendre en compte les contraintes spécifiques des agriculteurs. Il convient également d'accorder une attention particulière à l'amélioration de la qualité et de la diversité de la production agricole et à l'élaboration d'une politique agricole prenant en compte la nutrition dans toutes les régions du monde, afin de garantir l'accès à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle.

14. Nous sommes d'accord pour renforcer la recherche et l'innovation agricoles et pour soutenir une recherche agricole pour le développement axée sur des résultats, via nos systèmes nationaux de recherche agricole, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et le Forum mondial pour la recherche agricole (GFAR). Nous saluons la « feuille de route de Montpellier » issue de la première Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement de 2010 (GCARD). Nous insistons également sur la nécessité d'améliorer le transfert des résultats de la recherche et des technologies aux agriculteurs afin de s'assurer que les activités de recherche répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations et les impliquent dans ce processus. Nous favoriserons les transferts de technologie, le partage de connaissances et le renforcement de capacités grâce à des coopérations nord-sud, sud-sud et triangulaires. Nous favoriserons l'innovation dans la sélection variétale, y compris en renforçant les mécanismes juridiques agréés au niveau international concernant les variétés végétales.



15. Nous apportons notre soutien à la première conférence du G20 sur la recherche agricole pour le développement, impliquant nos centres de recherche agricole, qui se tiendra à Montpellier les 12 et 13 septembre 2011 et le séminaire du G20 sur la productivité agricole qui aura lieu en octobre 2011. Nous saluons le travail mené par la FAO et les pays du G20 intéressés pour établir une plate-forme de renforcement des capacités pour l'agriculture tropicale dans les pays en développement.

16. Nous sommes d'accord sur l'importance d'impliquer les centres de recherche internationaux, les pays du G20 et les autres organismes concernés dans les initiatives de recherche et développement agricole, existantes ou nouvelles. Nous soulignons l'importance de la recherche et développement pour la productivité agricole, y compris pour les cultures orphelines et les cultures les plus adaptées aux climats et aux contraintes des pays en développement, comme les légumineuses, en faisant le meilleur usage de toutes les ressources génétiques végétales disponibles pour l'alimentation et l'agriculture. Nous décidons de lancer, comme première étape, une « Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé » (IRIWI¹⁰) afin de coordonner nos efforts de recherche sur cette culture essentielle pour la sécurité alimentaire. Cette initiative, qui porte sur le blé tendre et le blé dur, est complémentaire des efforts de recherche en cours, notamment des programmes de recherche du GCRAI, afin d'éviter tout doublon. Les objectifs, les principes, les modalités et le calendrier de cette initiative sont détaillés dans l'annexe 1.

17. Nous reconnaissons l'importance du riz pour la sécurité alimentaire, en tant que principale culture consommée en Asie et de plus en plus en Afrique. Nous insistons sur l'importance de renforcer la recherche et développement sur le riz et la diffusion de ses résultats et des techniques culturales pertinentes pour accélérer la production et les gains de productivité dans les pays producteurs de riz, notamment en Asie et en Afrique, grâce notamment au GCRAI, l'Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI¹¹) au Partenariat mondial pour la science rizicole et à la Coalition pour le développement du riz africain.

18. Nous nous engageons à créer un environnement propice à l'augmentation des investissements publics et privés dans l'agriculture. Nous insistons tout particulièrement sur le besoin de soutenir les partenariats public-privé, dans le cadre d'une approche filière, pour les services (tels que l'accès aux services bancaires, les services de formation et de conseil agricoles), pour les infrastructures et le matériel de production (comme l'irrigation), pour la transformation agroalimentaire et l'accès aux marchés (entre autres le transport, le stockage, la communication) et pour la réduction des pertes avant et après récolte. Nous nous engageons à soutenir le renforcement des capacités dans les pays en développement dans ces domaines et demandons aux organisations internationales de nous y aider. Nous encourageons également les

10 International Research Initiative for Wheat Improvement

11 International Rice Research Institute



efforts pour la mise en place de cadres d'investissement appropriés y compris à travers l'amélioration des lois et réglementations.

19. Nous encourageons les pays, les organisations internationales et le secteur privé à augmenter les investissements dans l'agriculture des pays en développement et dans les activités intimement liées aux gains de productivité agricole, la sécurité alimentaire et la création de revenus dans les zones rurales, telles que les institutions agricoles, les services de conseil, les coopératives, la recherche, les routes, les ports, la chaîne du froid, l'énergie, le stockage, les systèmes d'irrigation, les technologies de l'information et de la communication, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Nous les encourageons également à renforcer les partenariats public-privé dans ce domaine et notamment à améliorer la coopération entre les acteurs des marchés et des filières ainsi qu'à favoriser les approvisionnements auprès des petits exploitants. Selon les Principes de Rome, ces investissements doivent entrer dans le cadre des plans d'investissement élaborés par les pays eux-mêmes. A cet égard, nous saluons la contribution du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP¹²) et du Fonds africain pour l'agriculture. Nous encourageons le GAFSP à continuer de soutenir les stratégies nationales pour l'agriculture et à renforcer encore davantage son engagement avec le secteur privé, les autres partenaires du développement et la société civile. Nous saluons également la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et tout particulièrement le travail mené dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP¹³).

20. En ce qui concerne les investissements, le renforcement de capacités, la gestion et l'atténuation des risques, l'engagement avec le secteur privé pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays en développement, nous saluons l'intention des Banques de développement multilatérales et régionales de développer leurs interventions. Nous encourageons l'intensification des échanges avec le groupe de travail sur le développement et la réunion conjointe des Ministres des finances et du développement du G20 en septembre 2011. Nous encourageons les efforts de coordination des Banques de développement, y compris dans le cadre de leur groupe de travail conjoint sur la sécurité alimentaire et l'eau, pour établir un Plan d'action sur la sécurité alimentaire et l'eau d'ici novembre 2011.

21. Nous favoriserons la diversification durable des cultures et les systèmes agricoles qui contribuent à des externalités positives et à une utilisation durable des ressources naturelles, notamment du foncier, de l'eau et de la biodiversité. Nous insistons sur le besoin d'un approvisionnement durable en eau. Nous notons les préoccupations exprimées par les pays dont les ressources en eau sont rares ou insuffisantes et c'est pourquoi nous invitons les organisations internationales à produire un rapport sur la manière dont l'eau et ses enjeux pourraient être traités en 2012.

12 Global Agriculture and Food Security Program.

13 Comprehensive Africa Agriculture Development Program.



22. Nous encourageons les travaux menés de façon cohérente par les organisations internationales sur les « Lignes directrices volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres, pêches et forêts » et les « Principes pour des investissements agricoles responsables » (PRAI). Nous réaffirmons l'engagement des dirigeants du G20, dans le plan d'action pluriannuel de Séoul pour le développement, de soutenir les PRAI et nous appuyons les consultations approfondies en cours sur ces principes lancées dans le cadre du Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA). Nous saluons le travail des organisations internationales pour tester sur le terrain et rendre opérationnels les PRAI via des projets pilotes qui nourriront le processus de consultation du CSA. Nous souhaitons que le secteur privé participe au développement des projets pilotes en lien avec les PRAI.

23. Nous rappelons le triple défi de l'agriculture : atteindre les objectifs de sécurité alimentaire ; s'adapter au changement climatique ; réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. Ceci passe par l'amélioration de l'efficacité, de la productivité et la capacité d'adaptation des systèmes agricoles de manière durable. Nous soulignons le besoin d'investir davantage et d'augmenter la coopération en matière de recherche et développement pour l'adaptation au changement climatique, notamment pour les petits exploitants, et en matière de technologies d'atténuation, ainsi que d'aider les pays en développement à améliorer leur capacité à affronter le changement climatique dans l'agriculture.

24. Nous soutenons les travaux de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Nous prenons bonne note de l'Alliance mondiale pour la recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture.

25. Nous insistons sur l'importance, en matière de santé publique, animale et végétale, de renforcer les réseaux internationaux et régionaux, l'établissement de normes internationales tenant compte des différences nationales et régionales, les systèmes d'information, de surveillance et de traçabilité, la bonne gouvernance et les services officiels, car ils permettent de détecter précocement et de réagir rapidement aux menaces biologiques, facilitent les flux commerciaux et contribuent à la sécurité alimentaire mondiale. Nous encourageons les organisations internationales, notamment la FAO, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Commission du Codex Alimentarius (CODEX), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et l'OMC à poursuivre leurs efforts de coopération.

Information et transparence des marchés



26. Nous reconnaissons l'importance d'informations au bon moment, exactes et transparentes pour aider à traiter la volatilité des prix alimentaires et sommes d'accord sur la nécessité d'améliorer la qualité, la fiabilité, l'exactitude, la ponctualité et la comparabilité des données sur les marchés agricoles (production, consommation et stocks). Nous décidons de lancer le « Système d'Information sur les Marchés Agricoles » (Agricultural Market Information System -AMIS) pour encourager les principaux acteurs des marchés agroalimentaires à partager leurs données, à améliorer les systèmes d'information existants, à promouvoir une meilleure compréhension partagée de l'évolution des prix alimentaires et à promouvoir le dialogue politique et la coopération. Au début, AMIS comprendra les pays du G20 et invitera les autres grands pays importateurs ou exportateurs de céréales et d'oléagineux ainsi que les représentants des principaux marchés de matières premières et le secteur privé à y participer. Les premiers efforts cibleront les principaux acteurs du marché qui représentent la majeure partie de la production, de la consommation et des échanges alimentaires mondiaux. AMIS sera hébergé au sein de la FAO et disposera d'un secrétariat incluant d'autres organisations internationales. Au regard de sa longue expérience et de son expertise, le Conseil International des Céréales (CIC) collaborera au développement de cette initiative.

27. Cette initiative reposera sur les structures et les ressources en place pour éviter d'augmenter les coûts et de dupliquer les efforts existants. Nous saluons le rapport des organisations internationales qui dresse un état des lieux sur les mécanismes d'information sur les perspectives des marchés alimentaires et identifie la plupart des difficultés et des faiblesses, pour déterminer le champ d'application et les activités d'AMIS et poser les jalons de son fonctionnement institutionnel. Les objectifs, les principes, les modalités et le calendrier de cette initiative sont détaillés dans l'annexe n°2.

28. Nous nous engageons à prendre part à cette initiative en fournissant des données fiables, de qualité, précises, au bon moment et comparables ; et à procéder là où cela est nécessaire à l'amélioration de nos systèmes nationaux de recueil et de diffusion de ces données. Nous soutenons la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles et rurales et nous invitons les organisations internationales à créer des synergies entre cette Stratégie mondiale et AMIS.

29. Pour les pays en développement qui doivent améliorer et renforcer progressivement leurs systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, y compris les systèmes nationaux d'alerte précoce et les systèmes d'évaluation et de surveillance de la vulnérabilité, nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre des mesures de renforcement des capacités en lien avec AMIS, grâce aux mécanismes existants, notamment à la FAO, au PAM et au FIDA.

30. Nous reconnaissons le rôle clé joué par le secteur privé, notamment concernant les données sur les stocks. Reconnaisant que les données complètes sur l'agriculture



bénéficient à tous les acteurs du marché, nous invitons instamment les acteurs du secteur privé à participer à AMIS, à contribuer aux systèmes d'information nationaux et à partager leurs données dans ces cadres. Nous nous engageons à améliorer le partenariat entre le public et le privé. Pour ce faire, AMIS sera doté d'un cadre garantissant la confidentialité des informations privées et sensibles.

31. Nous appelons également les organisations internationales à créer des liens entre AMIS et les systèmes d'alerte précoce existant à l'échelle mondiale, régionale ou nationale en matière de sécurité et de vulnérabilité alimentaires (FAO-SMIAR¹⁴, USAID-FEWS-NET¹⁵ et PAM-VAM¹⁶).

32. Afin d'améliorer les prévisions de production et les prévisions météorologiques à l'aide d'outils modernes, notamment les outils de télédétection, nous décidons de lancer, via le groupe sur l'observation de la terre, un réseau volontaire international de suivi de la production agricole reposant sur des données satellites. Cette « Initiative de suivi satellitaire de l'agriculture mondiale » sera une source utile d'informations pour AMIS pour fournir des données plus exactes sur les prévisions de culture. Les objectifs, les principes, les modalités et le calendrier de cette initiative sont détaillés dans l'annexe n°3.

Coordination politique internationale

33. Nous sommes convaincus qu'une gouvernance mondiale forte est indispensable pour atteindre la sécurité alimentaire mondiale. Le système des Nations Unies, et notamment la FAO, a un rôle crucial à jouer. La FAO est une organisation centrale dans l'architecture de la gouvernance mondiale sur la sécurité alimentaire. Nous demandons à la FAO de mobiliser son potentiel et de jouer pleinement son rôle capital. Pour ce faire, la FAO doit pleinement mettre en œuvre la réforme en cours pour améliorer son efficacité, sa transparence et son efficacité et concentrer ses efforts sur ses principaux atouts et sur le cœur de son mandat. Les États membres ont également un rôle important à jouer, notamment pour garantir une bonne gouvernance. Nous nous engageons à nous assurer que la FAO prenne les décisions nécessaires pour hiérarchiser les mesures les plus susceptibles d'entraîner des progrès importants à l'échelle mondiale et régionale pour améliorer la sécurité alimentaire.

34. Nous reconnaissons également le rôle important des autres organisations internationales. Nous les appelons à poursuivre et à renforcer leurs efforts afin de contribuer efficacement à la sécurité alimentaire mondiale de manière coordonnée. A

14 Système mondial d'Information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO

15 Système d'alerte précoce des famines de l'Agence des Etats Unis pour le Développement International

16 Cartographie et Analyse de la vulnérabilité du Programme alimentaire mondial.



cet égard, nous saluons les travaux de la UN-HLTF et de toutes les organisations internationales qui y participent depuis 2008.

35. Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer la coordination politique et la cohérence politique en matière de sécurité alimentaire entre pays. A cet égard, nous soutenons les travaux en cours du CSA en tant que principale plate-forme, inclusive, internationale et intergouvernementale, et reconnaissons l'importance de sa responsabilité. Nous saluons également la mise en place du Panel d'experts de haut niveau du CSA. Nous soulignons la responsabilité du CSA dans l'amélioration de l'engagement du secteur privé et le renforcement de la coopération nord-sud, sud-sud et triangulaire.

36. Sur la base de l'initiative AMIS, nous soulignons la nécessité d'améliorer la coordination internationale des politiques entre les hauts responsables des politiques agricoles pour échanger les points de vue et intentions visant à agir rapidement afin de prévenir ou d'atténuer les crises mondiales des prix alimentaires. Ce groupe de hauts responsables constitue le « Forum de réaction rapide » pour la coordination des politiques de marché. Nous décidons de mettre en œuvre ce Forum de réaction rapide dans le cadre d'AMIS et dans ce contexte de créer les liens idoines avec le CSA. Les objectifs, les principes, les modalités et le calendrier de ce Forum de réaction rapide sont détaillés dans l'annexe n°4.

37. Nous reconnaissons le rôle important que peut jouer le commerce international pour améliorer la sécurité alimentaire et pour faire face à l'enjeu de la volatilité des prix alimentaires. L'ouverture et le bon fonctionnement des marchés sont essentiels pour permettre davantage d'investissement dans l'agriculture. Ce sont des éléments déterminants pour garantir une augmentation de la production et de la productivité agricoles afin de répondre à la demande croissante des prochaines années. Un système commercial stable, prévisible, non distorsif et transparent permet des échanges sans entraves de produits alimentaires et de matières premières agricoles, ce qui contribue à la sécurité alimentaire. Cela nécessite de continuer à coopérer pour renforcer la gouvernance internationale du commerce agricole en faveur de marchés agricoles mondiaux ouverts, reposant sur des règles et qui fonctionnent bien, via l'OMC et ses accords, tels que son Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et ses règles basées sur des normes et recommandations scientifiques élaborées par les organismes internationaux normatifs compétents (CODEX, OIE et CIPV).

38. Gardant à l'esprit l'état actuel des négociations, nous soulignons la nécessité de conduire le cycle de Doha pour le développement à une conclusion ambitieuse, complète et équilibrée, en cohérence avec son mandat. Les partenaires de la Russie au G20 saluent les progrès considérables faits par la Russie pour achever son adhésion à l'OMC, et réaffirment leur engagement à travailler étroitement avec elle, avec l'intention de finaliser ce processus en 2011.



39. Nous rappelons les engagements des précédents sommets du G20 depuis 2008 visant à empêcher l'augmentation des barrières existantes au commerce, à ne pas en imposer de nouvelles et à ne pas mettre en œuvre des mesures incompatibles avec l'OMC qui saperaient les échanges mondiaux. Les politiques qui faussent la production et les échanges de matières premières agricoles peuvent faire obstacle à l'objectif de sécurité alimentaire sur le long terme. Il existe encore des barrières notables dans le commerce agricole international qu'il convient de réduire

40. Nous reconnaissons que la responsabilité première de chaque État membre est d'assurer la sécurité alimentaire de sa population. Reconnaisant en particulier que les obstacles aux exportations alimentaires qui entravent l'aide humanitaire pénalisent ceux qui en ont le plus besoin, nous convenons de faire disparaître les restrictions aux exportations alimentaires et les taxes exceptionnelles pour les aliments achetés à des fins humanitaires et non-commerciales par le PAM et nous convenons de ne pas imposer de telles mesures à l'avenir. Nous rechercherons le soutien des agences des Nations Unies et recommanderons aussi de considérer l'adoption d'une résolution spécifique de l'OMC à la Conférence ministérielle de décembre 2011.

41. Nous continuerons à relever les défis et à exploiter les possibilités liés aux biocarburants compte-tenu des besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire d'énergie et de développement durable. Nous reconnaissons la nécessité d'analyser plus avant l'ensemble des facteurs qui influencent les relations entre la production de biocarburants et (i) la disponibilité alimentaire, (ii) la réponse de l'agriculture à l'augmentation des prix et à la volatilité, (iii) la durabilité de la production agricole, et d'approfondir l'analyse des réponses possibles en terme de politiques publiques, tout en reconnaissant le rôle que peuvent jouer ces biocarburants dans la réduction des gaz à effet de serre, la sécurité énergétique et le développement rural. Nous continuons de soutenir les travaux du Partenariat mondial sur les bioénergies (GBEP¹⁷) qui réunit des acteurs du public, du privé et de la société civile engagés pour promouvoir les bioénergies durables. Nous soutenons notamment sa gamme d'indicateurs de durabilité pour les bioénergies et saluons le travail à venir du GBEP sur le renforcement des capacités pour les bioénergies durables. Nous reconnaissons le cadre analytique de la FAO sur les bioénergies et la sécurité alimentaire, qui peut être utilisé le cas échéant comme base pour concevoir des politiques nationales pour les bioénergies en accord avec les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, de développement rural, d'énergie locale et de sécurité alimentaire. Nous reconnaissons également l'importance de la recherche et développement sur les biocarburants, y compris ceux produits par de nouveaux procédés ou à partir de nouvelles matières premières, de matières premières non alimentaires et d'autres matières d'origine végétales et sur l'efficacité énergétique. Nous relevons le rôle de l'Agence Internationale pour les Énergies Renouvelables.

17 Global Bioenergy Partnership

Réduire les effets de la volatilité des prix pour les plus vulnérables

42. Nous convenons que gérer le risque et atténuer l'impact négatif de la volatilité excessive des prix de l'alimentation dans les pays développés et en développement contribueraient fortement au développement agricole à long terme et renforceraient la sécurité alimentaire mondiale. Nous reconnaissons l'importance des filets de sécurité ciblés afin d'atténuer l'impact d'une volatilité excessive des prix alimentaires ainsi que l'importance d'une attention particulière à la nutrition dans les filets de sécurité. Nous soutenons les efforts accrus consentis par les pays concernés pour apporter aux ménages vulnérables (y compris aux ménages de producteurs), aux communautés et aux gouvernements une boîte à outils de gestion des risques efficace et adossée au marché de manière à réduire la vulnérabilité des ménages et des communautés aux chocs économiques et climatiques. Nous convenons également que les assurances en agriculture et les contrats entre les agriculteurs et les acheteurs ou les fournisseurs d'intrants agricoles peuvent améliorer la gestion du risque lié à la volatilité des prix et permettre une meilleure prévisibilité tout au long de la chaîne de valeur agricole.

43. Nous soulignons le besoin de renforcement des capacités dans chaque pays et d'autres efforts visant à simplifier l'accès des agriculteurs, des entreprises et des gouvernements aux marchés de gestion du risque correctement régulés. Nous demandons aux banques ou agences et organisations de développement nationales, régionales et multilatérales de contribuer à l'intégration de la gestion du risque dans les politiques de développement agricole des pays en développement, notamment pour les petites exploitations. Nous encourageons également les pays en développement à mettre en œuvre ces politiques qui sont des éléments clé de la sécurité alimentaire. A cet égard, nous saluons l'intérêt exprimé par le NEPAD¹⁸ pour d'éventuels projets pilotes au niveau régional ou national dans le contexte du CAADP.

44. Dans ce contexte, nous encourageons les banques ou agences de développement multilatérales, régionales et nationales à mettre en place un Mécanisme de conseil en gestion du risque permettant le partage d'informations et de bonnes pratiques, une action coordonnée et l'apport de services de conseil et d'inter-médiation en réponse à la demande des pays en développement.

45. Nous encourageons les banques ou agences de développement multilatérales, régionales et nationales à approfondir, d'ici novembre 2011, les instruments ou les mécanismes contra-cycliques pour les pays vulnérables en cas de chocs externes, qu'il s'agisse de hausses ou de baisses soudaines des prix alimentaires et, en liaison avec le secteur privé, des mécanismes de garantie et d'assurances climatiques basées sur des indices permettant de soutenir la contractualisation en agriculture pour donner aux

¹⁸ The New Partnership for Africa's Development : le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique



producteurs, y compris aux petits exploitants, ainsi qu'aux acheteurs, une meilleure prévisibilité des prix alimentaires à long terme.

46. Nous saluons la décision du groupe de la Banque mondiale de concevoir des outils de gestion du risque innovants pour les gouvernements et les entreprises des pays en développement, notamment le nouvel « Instrument de gestion des risques prix en agriculture (APRM¹⁹) » de la SFI²⁰. Cela permettra d'élargir l'accès à des outils appropriés et sûrs de gestion du risque pour le secteur privé dans les pays en développement. Nous saluons les initiatives de la Banque mondiale visant à étendre le renforcement des capacités en gestion du risque sur les matières premières en tant que partie intégrante de la gestion du risque budgétaire au sens large dans les pays en développement ; à intégrer les approches de gestion du risque dans les prêts et les crédits ; et à faciliter la couverture du risque sur matières premières par les gouvernements. Nous demandons aux autres banques de développement multilatérales et régionales de lancer des initiatives semblables.

47. Nous prenons note du séminaire public-privé sur la gestion du risque et la sécurité alimentaire organisé le 6 juin 2011 à Paris avec la participation de partenaires de développement multilatéraux, régionaux et bilatéraux ainsi que du secteur privé. Nous saluons la proposition du secteur privé de poursuivre le dialogue et le partenariat multi-acteurs sur la gestion du risque pour la sécurité alimentaire et le développement agricole, avec l'objectif de monter des projets pilotes pour répondre aux demandes des pays vulnérables.

48. Nous nous sommes mis d'accord sur les objectifs, les principes, les modalités et le calendrier d'une « boîte à outils de gestion des risques agricoles et de sécurité alimentaire » détaillés dans l'annexe n°5.

49. Nous reconnaissons qu'une assistance alimentaire moderne, flexible et diversifiée, reposant sur une large palette d'instruments qui garantit une réponse aux besoins spécifiques des populations ciblées, demeure un outil essentiel contre l'insécurité alimentaire et pour atténuer l'impact négatif de la volatilité et du niveau élevé des prix alimentaires sur les plus vulnérables. Dans ce contexte, nous soutenons les initiatives visant à optimiser l'efficacité de la distribution de l'assistance alimentaire et à renforcer les chaînes d'approvisionnement face aux chocs de prix et d'approvisionnement, notamment grâce à des réseaux pré-positionnés et à l'intégration de la gestion du risque dans les achats internationaux d'assistance alimentaire.

50. Nous soutenons l'élaboration d'une proposition de système ciblé de réserves alimentaires humanitaires d'urgence complémentaire aux réserves alimentaires régionales et nationales existantes, en réponse aux besoins exprimés par les pays en

19 Agriculture Price Risk Management

20 International Finance Corporation : Société financière internationale



développement. Nous demandons au PAM et à d'autres organisations internationales de mener une étude de faisabilité et une analyse coût-bénéfice afin de concevoir une proposition de projet pilote pour un tel système, conforme à l'annexe II de l'accord de l'OMC sur l'Agriculture, ciblé sur les approches régionales, garantissant l'appropriation et le partenariat avec les pays concernés, et apportant la preuve de sa valeur ajoutée en terme d'efficacité et d'optimisation des mécanismes existants (physiques et financiers). Les objectifs, les principes, les modalités et le calendrier de ce projet pilote sont détaillés dans l'annexe n°6.

51. De plus, nous invitons les organisations internationales intéressées à élaborer un code de bonne conduite pour une gestion responsable des réserves alimentaires d'urgence, compilant un ensemble de principes volontaires et de bonnes pratiques, impliquant les pays et les régions concernées, la société civile et le secteur privé, selon le calendrier inclus dans l'annexe 6.

Régulation financière

52. Nous reconnaissons que des marchés financiers agricoles régulés de façon appropriée et transparents sont effectivement essentiels au bon fonctionnement des marchés physiques. Ces marchés facilitent le processus de découverte des prix et permettent aux acteurs du marché de se couvrir en fonction de leur exposition aux risques de prix.

53 Nous soulignons qu'AMIS permettra aux acteurs financiers et aux régulateurs du marché d'être mieux informés des fondamentaux des marchés physiques. La transparence sur les marchés physiques est importante pour les marchés de dérivés, et l'inverse est également vrai. Une meilleure collaboration entre autorités, régulateurs et organismes responsables des marchés agricoles physiques et financiers améliorera la régulation et la supervision des marchés.

54. Nous saluons les travaux à venir de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) fondés sur un ensemble de mesures concrètes mentionné dans son rapport pour garantir un meilleur fonctionnement et une meilleure transparence des marchés financiers agricoles (y compris les dérivés de gré à gré), afin de prévenir et de faire face aux abus de marché, aux manipulations croisées et à la désorganisation des marchés. Sur ce sujet, nous saluons également le rapport conjoint des organisations internationales sur la volatilité des prix alimentaires.

55. Sur cette base, nous encourageons fortement les Ministres des finances et les Gouverneurs de Banques centrales du G20 à prendre les décisions appropriées pour une meilleure régulation et supervision des marchés financiers agricoles. Nous soutenons les Ministres des finances et les Gouverneurs de Banques centrales du G20



qui, lors de leur réunion à Washington les 14 et 15 avril 2011, ont souligné la nécessité que les intervenants sur les marchés dérivés de matières premières soient soumis à une régulation et une supervision appropriées, et ont appelé à une plus grande transparence des marchés au comptant et des marchés dérivés, conformément aux recommandations déjà avancées par l'OICV, et ont marqué leur intérêt pour que l'OICV finalise d'ici septembre 2011 ses recommandations en matière de régulation et de supervision dans ce domaine tout particulièrement afin de lutter contre les manipulations et abus de marché, par exemple au moyen de prérogatives formalisées en matière de gestion des positions, y compris, en tant que de besoin, d'établissement de limites de positions ex ante parmi d'autres modalités d'intervention.

56. Nous nous engageons à assurer le suivi et à rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce Plan d'action.



Annexe n°1: Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé

Nous décidons de lancer l'Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (International Research Initiative for Wheat Improvement - IRIWI) qui reliera les programmes nationaux de recherche et le programme international WHEAT coordonné par le CIMMYT (Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé du GCRAI). Nous appuyons les objectifs et le calendrier des prochaines étapes de cette initiative qui ont été définis par plusieurs organisations nationales et internationales de recherche et de financement. L'IRIWI devrait éviter les doublons et apporter une valeur ajoutée par rapport aux initiatives publiques et privées existantes.

Les principaux objectifs de l'IRIWI, coordonnée par le Comité International de Coordination de la Recherche sur le Blé (International Wheat Research Coordination Committee), sont les suivants :

- Coordonner les efforts de recherche sur l'amélioration du blé tendre et du blé dur en génomique, génétique et agronomie, pour améliorer la sécurité alimentaire, la valeur nutritionnelle du blé et la sécurité sanitaire, tout en tenant compte des aspirations de la société à des modes de production agricoles durables et résilients ;
- Offrir un forum pour identifier les synergies potentielles et encourager les collaborations entre les principaux programmes sur le blé (publics ou privés), qu'ils soient nationaux, régionaux ou internationaux, avec pour objectif de maximiser les opportunités tout en gagnant de la valeur ajoutée au niveau international ;
- Favoriser une communication ouverte, ainsi que l'échange de ressources génétiques, de données et de matériaux en accord avec le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPGAA) et faciliter l'échange d'idées au sein de la communauté de recherche sur le blé ;
- Appuyer le développement de bases de données et de plate-formes publiques intégrées et accessibles ;
- Recommander des normes minimales pour le recueil de données et mettre en place des protocoles permettant d'assurer la cohérence entre les analyses et les criblages ;
- Organiser le transfert de connaissances et le renforcement de capacités ;
- Assurer le suivi et la synthèse des avancées des activités scientifiques ;
- Définir et actualiser régulièrement les priorités de recherche sur le blé à l'échelle internationale ;
- Faire connaître aux bailleurs de fonds nationaux et internationaux ainsi qu'aux ministères de l'agriculture, les besoins de la recherche sur le blé des pays participants.

L'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), le BBSRC (Biotechnology and Biological Sciences Research Council) et le CIMMYT vont contribuer à la coordination des activités du Comité International de Coordination de la Recherche sur le Blé durant les quatre premières années du projet. Après cette période de démarrage, des mécanismes de financement pérennes seront créés via l'engagement d'organisations de recherche et de bailleurs de fonds des secteurs privé et public, sur une base volontaire.



L'IRIWI ouvrira la voie à des initiatives similaires portant sur d'autres cultures constituant la base de la nutrition de la population mondiale (riz, maïs, millet, sorgho, tubercules, orge, légumineuses, etc.)

Prochaines étapes :

- L'Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (IRIWI) sera présentée à la communauté scientifique de recherche sur le blé lors du Séminaire de l'International Triticace Mapping Initiative (ITMI) 2011 (Mexico, 5-9 septembre 2011) afin de s'assurer de la contribution et du soutien de la communauté internationale. Les directeurs des organisations de recherche des pays du G20 qui travaillent actuellement sur le blé seront contactés par e-mail et par visioconférence dans le but d'élaborer une vision et un programme communs.
- Une réunion à haut niveau avec les principaux acteurs internationaux du monde de la science, les directeurs des organisations de recherche des pays du G20 et des organisations internationales de recherche, ainsi que des représentants des pays du G20, sera organisée à Paris le 15 septembre 2011 afin de lancer la mise en œuvre de l'IRIWI.
- Le Comité International de Coordination de la Recherche sur le Blé sera créé courant septembre 2011 suivant un mécanisme qui permettra une représentation souple mais de qualité des pays participants et des organisations internationales. Il sera ouvert à tous les pays intéressés. La présidence et la coprésidence seront tournantes et ces postes seront occupés par des représentants choisis parmi les membres. Les représentants des entreprises privées seront bienvenus en tant qu'observateurs.
- Un portail web et un forum de discussion seront ouverts avant décembre 2011.
- Un document stratégique présentant la vision et le programme de l'initiative sera rédigé d'ici janvier 2012 par le Comité international de Coordination de la Recherche sur le Blé pour mettre en place un plan d'action.
- Le Comité International de Coordination de la Recherche sur le Blé réalisera une étude afin d'identifier la meilleure plate-forme possible pour le système d'information centralisé d'ici janvier 2012. Il est envisageable d'utiliser une base de données existante sur le blé ou de modifier un système développé initialement pour d'autres cultures. Le système d'information centralisé sur le blé devra être opérationnel le plus tôt possible et dans tous les cas avant mars 2012.
- L'IRIWI sera présentée au Conseil International des Céréales, au Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture allemand en janvier 2012 et au Forum céréalière de Saint Saint-Petersbourg de juin 2012.

Les Conférences internationales de recherche sur le blé et les Symposiums internationaux sur la génétique du blé ont lieu tous les quatre à cinq ans. Le Comité International de Coordination de la Recherche sur le Blé aura pour objectif de lier ces deux conférences et d'organiser tous les deux ans une conférence internationale réunissant des scientifiques de la



recherche sur le blé, afin de partager les derniers résultats dans les différents domaines de la recherche sur le blé, de créer ou entretenir des liens entre les groupes de recherche et de favoriser la création de coopérations internationales.

Annexe n°2 : Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)

Les informations sur la situation en cours et sur les perspectives de l'agriculture mondiale façonnent les anticipations sur les prix à venir et permettent aux marchés de fonctionner de manière plus efficace. Le manque d'informations de qualité, fiables, exactes, au bon moment et comparables sur les fondamentaux du marché peut nuire à l'efficacité et accentuer la volatilité des prix.

Nous décidons de lancer un « Système d'information sur les marchés agricoles » (AMIS) afin de renforcer la qualité, la fiabilité, l'exactitude, la ponctualité et la comparabilité des prévisions sur les marchés alimentaires en renforçant la coopération et le dialogue parmi les pays producteurs, exportateurs et importateurs, les entreprises commerciales et les organisations internationales.

Le travail collaboratif d'AMIS permettra de renforcer la transparence et de rétablir la confiance dans les marchés, de réduire les incertitudes et de mettre sur un pied d'égalité les pays pauvres en favorisant la diffusion d'informations de qualité sur les marchés de produits alimentaires. AMIS se concentrera particulièrement sur le recueil de données fiables sur les principales cultures alimentaires pour améliorer la qualité des bilans alimentaires mondiaux. Outre les pays participants, le secteur privé va largement contribuer au recueil de données, dans des conditions devant être définies par les Etats participants. AMIS permettra également d'améliorer la fourniture au meilleur moment des alertes sur le marché mondial de l'alimentation en cas d'augmentation des prix et servira de forum où débattre des réponses politiques efficaces à apporter aux évolutions du marché. (cf. annexe n°4 sur le Forum de réaction rapide)

AMIS améliorera les prévisions et les perspectives des marchés agricoles tant au niveau national qu'international pour quatre cultures majeures : le blé, le maïs, le riz et le soja. D'autres matières premières agricoles viendront s'ajouter aux travaux d'AMIS à l'avenir.

Les mécanismes et les ressources existants seront mobilisés au maximum. Le secrétariat d'AMIS comprendra plusieurs organisations internationales (FAO, Banque mondiale, OCDE, UN-HLTF, CNUCED, IFPRI, PAM, FIDA et OMC) et sera hébergé à la FAO. Il recueillera et évaluera les données envoyées, concevra des méthodologies et des indicateurs appropriés et veillera à la bonne qualité et à la diffusion régulière de prévisions de marché.

Au regard de sa longue expérience et de son expertise, le Conseil International des Céréales collaborera au développement de cette initiative.



Au sein d'AMIS, une équipe de suivi des marchés alimentaires mondiaux remettra les données officielles au secrétariat. Cette équipe comprendra des experts des marchés agricoles et de l'alimentation désignés par l'entité compétente des pays participants. Les entreprises commerciales seront invitées à contribuer à ce travail selon des conditions à définir par les pays participants. L'analyse de la situation actuelle et prospective du marché de l'alimentation sera effectuée par le secrétariat en collaboration avec cette équipe. Cette équipe de suivi des marchés alimentaires mondiaux sera également responsable de l'identification des problèmes et des lacunes dans le recueil de données et de l'élaboration de projets de renforcement des capacités dans les pays participants.

L'évaluation des données fournies par les pays participants se fera selon des normes qui devront être fixées par AMIS en matière de qualité, de fiabilité, d'exactitude, de ponctualité et de comparabilité. Outre l'évaluation de la situation courante et prévisionnelle du marché mondial, AMIS aura l'objectif d'élargir le champ de son analyse, si les pays participants en expriment le besoin : des capacités analytiques supplémentaires pourront être dégagées grâce à la coopération entre des organisations internationales dans des domaines tels que les marchés à terme agricoles, les marchés de l'énergie, la transmission des prix du marché mondial aux marchés nationaux et les évaluations de sécurité et de vulnérabilité alimentaires.

Renforcer la capacité des pays en développement pour recueillir des informations prévisionnelles sur le marché et améliorer la qualité des données sera une composante importante d'AMIS. Plus précisément, les efforts d'AMIS en matière de renforcement des capacités seront axés sur :

- Un manuel de définition des meilleures pratiques et méthodologies de recueil et d'analyse de données sur les marchés agricoles ;
- Une série de formations régionales pour améliorer la capacité de recueil de données et pour aider à l'élaboration de méthodologies pour les prévisions des marchés de l'alimentation ;
- L'identification, la conception et la mise en œuvre de projets spéciaux visant à améliorer le recueil de données.

Prochaines étapes :

- Le secrétariat d'AMIS est mis en place en juin 2011 et est hébergé au sein de la FAO.
- Une première réunion de l'équipe de suivi des marchés alimentaires mondiaux d'AMIS sera organisée en septembre 2011 avec la participation des pays et le conseil des organisations internationales pour discuter des termes de références à établir pour AMIS : aspects institutionnels, besoins de données, méthodologies de recueil, capacités analytiques, besoin d'indicateurs de marché complets, mécanismes d'alerte et calendrier. Le secteur privé sera associé aux points pertinents de l'ordre du jour de cette réunion.
- Les méthodologies de recueil de données seront identifiées avant septembre 2011 et évaluées par les pays participants ; les besoins de formation et de renforcement des capacités seront identifiés.



- L'équipe de suivi des marchés alimentaires mondiaux d'AMIS se réunira deux fois par an pour débattre des tendances du marché, des questions émergentes et des changements politiques susceptibles d'affecter les marchés agricoles.
- Des indicateurs globaux du marché de l'alimentation seront élaborés de janvier à mars 2012, conformément aux termes de référence établis. Pour cela, des études spéciales seront menées.
- A compter de mars 2012, le secrétariat d'AMIS sera chargé du recueil de données, de leur examen et de leur consolidation. Le recueil de données se fera par questionnaires électroniques et sur un site collaboratif AMIS où les pays participants fourniront directement leurs données.
- Le Manuel d'AMIS sur les meilleures pratiques et méthodologies de recueil de données sera préparé et disponible entre avril et mai 2012.
- Les premières perspectives du marché mondial de l'alimentation (c'est-à-dire le principal produit d'information d'AMIS) seront publiées avant juin 2012 ; les indicateurs du marché de l'alimentation seront suivis et les informations sur le marché diffusées tous les mois.

Annexe n°3: Initiative de suivi satellitaire de l'agriculture mondiale

Nous décidons de lancer une initiative de suivi satellitaire de l'agriculture mondiale qui améliorera l'observation agricole mondiale via une utilisation accrue des outils de télédétection pour les prévisions de récolte et les prévisions météorologiques. Nous avons convenu des objectifs et des prochaines étapes de cette initiative proposée par le Groupe intergouvernemental sur l'observation de la terre (Group on Earth Observation - GEO) et plusieurs centres de recherche des pays du G20.

Cette initiative impliquera les représentants de différentes organisations et institutions souhaitant améliorer les capacités internationales d'observation, y compris les organisations faisant partie de la Communauté de pratique de suivi de l'agriculture de GEO (FAO, Organisation météorologique mondiale - OMM, etc.) créée en 2007.

L'objectif de cette initiative consiste à renforcer la capacité de la communauté internationale à fournir et à diffuser des prévisions pertinentes, au bon moment et précises sur la production agricole aux niveaux national, régional et mondial. Cela sera possible en :

- Renforçant les systèmes de recueil de données agricoles nationaux, notamment grâce à un programme de formation mondial sur le géo-spatial pour former les participants du monde entier ;
- Mettant en place un dense réseau international d'organisations et de praticiens du suivi satellitaire et de recherche ;
- Créant un système opérationnel de suivi de la production agricole mondiale à partir de systèmes utilisant des observations satellitaire et *in situ*.



Cette initiative sera une contribution utile à AMIS via la fourniture de données prévisionnelles plus précises sur les cultures. Cette initiative sera coordonnée par le secrétariat de GEO hébergé par l'OMM à Genève. L'articulation avec AMIS sera assurée par un accord GEO-FAO.

Prochaines étapes :

- Un atelier international intitulé « Renforcer le suivi satellitaire de l'agriculture à l'échelle nationale et mondiale pour améliorer la transparence des marchés » sera organisé en septembre 2011.
- Sur cette base, les participants à l'initiative prendront les décisions suivantes :
 - Définition d'un cadre, des missions, des règles et des ressources pour la création d'un réseau international d'organisations nationales et régionales de suivi de la production agricole.
 - Définition de programmes internationaux pour appuyer les expériences et les activités de recherche en matière de suivi agricole mondial.
 - Création d'une feuille de route pour la coordination internationale des agences spatiales dans la conception et la mise en œuvre d'un système d'observation par satellite couvrant les besoins de suivi de production en agriculture et garantissant son fonctionnement sur le long terme.
- Avant juin 2012, les rôles et responsabilités spécifiques des différents acteurs (GEO, FAO, OMM, agences spatiales et organisations nationales de suivi de l'agriculture) seront définis, une stratégie pour fournir les données satellites à ces acteurs sera élaborée et des contacts dédiés seront établis avec les agences de financement pour réunir et garantir les ressources pour une période de 6 ans. Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux dans le domaine du suivi de l'agriculture seront impliqués dans la définition détaillée des objectifs du projet, du plan de travail et du calendrier. Les pays du G20 seront invités à fournir, sous forme de contributions en nature via leurs agences spatiales, les données satellites nécessaires pour tous les pays impliqués. Le budget pour cette phase préparatoire d'un an ne couvrira que les missions et les ateliers nécessaires à la définition de cette stratégie et pour garantir les six ans de budget. Les pays du G20 pourront appuyer cette phase préparatoire soit par des contributions directes au budget soit en finançant la participation de leurs experts et représentants nationaux, sur une base volontaire.

Annexe n°4 : Forum de réaction rapide

Nous décidons de mettre en place un « Forum de réaction rapide » dans le cadre du système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

Avec la participation de responsables des politiques agricoles de haut niveau des principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs, ce Forum de réaction rapide promouvra entre



les décideurs politiques un échange précoce d'informations clés et des discussions sur la prévention et la réponse aux crises et aidera à une large et rapide mobilisation politique sur les réponses politiques et les actions adaptées aux problèmes liés à la production agricole et aux marchés en temps de crise.

Pour promouvoir la cohérence et la coordination politiques en temps de crise, ce Forum de réaction rapide :

- Évaluera les informations et les analyses issues du secrétariat d'AMIS sur la situation actuelle des marchés mondiaux et leurs perspectives ;
- Recevra par voie électronique des informations et des évaluations issues des systèmes d'alerte précoces sur la façon dont les évolutions du marché mondial affectent les pays vulnérables et évaluera les implications pour la sécurité alimentaire ;
- Lorsque la situation du marché et les prévisions évaluées par le secrétariat d'AMIS indiquent une crise potentielle, le Forum débattrra et proposera des options politiques appropriées sur les questions touchant la production agricole et les marchés (sans chercher à influencer les réponses humanitaires) ; et,
- Travaillera en étroite relation avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour promouvoir une plus grande convergence politique et renforcer les liens politiques au niveau mondial.

Prochaines étapes :

- Le secrétariat d'AMIS sera hébergé à la FAO et une première réunion du Forum de réaction rapide sera organisée au second semestre 2011 avec la participation des pays et des organisations internationales pour discuter des processus et du calendrier.
- Durant la discussion des termes de référence d'AMIS en septembre 2011, un guide de procédure pour le fonctionnement du Forum de réaction rapide sera finalisé. Il est prévu que le Forum de réaction rapide se réunira dès que nécessaire suite au lancement d'une alerte, mais en principe pas moins d'une fois par an. Ses réunions se tiendront dans la mesure du possible à l'occasion d'autres réunions internationales par souci d'efficacité.
- La définition d'un Guide de gestion de crise, qui déterminera les procédures à suivre pour le Forum de réaction rapide en cas d'alerte sur les prix alimentaires au niveau mondial, démarrera lors de sa première réunion.

Annexe n°5 : Boîte à outils de gestion des risques agricoles et de sécurité alimentaire

Les outils de gestion du risque adossés au marché, comme les couvertures physiques ou financières du risque prix des matières premières, les instruments d'assurance et de garantie ainsi que les prêts contra-cycliques peuvent jouer un rôle important pour aider les pays vulnérables à atténuer et à gérer les risques liés à une volatilité excessive des prix alimentaires.



Chaque pays, chaque entreprise ou chaque exploitation est confrontée à différentes combinaisons d'enjeux et il n'existe pas d'instrument unique capable de répondre à tous les besoins. L'approche la plus efficace est une boîte à outils, parmi lesquels ils peuvent choisir, et adaptables en fonction des situations de chacun.

Cette boîte à outils doit absolument comprendre une assistance aux gouvernements, aux entreprises et aux exploitations pour renforcer leur capacité à évaluer le risque et les manières de le gérer. Dans ce contexte :

1) Nous encourageons les pays et les régions vulnérables à intégrer l'analyse de risque et les stratégies de gestion des risques dans leurs programmes de développement agricole. Nous prenons bonne note de l'intérêt exprimé par l'Union Africaine (UA)/NEPAD pour envisager un projet pilote au niveau national ou régional à cette fin dans le contexte du CAADP. Nous saluons les initiatives du groupe Banque mondiale visant à aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de gestion du risque pour les matières premières et à les intégrer directement dans une stratégie plus large de développement agricole et de gestion du risque budgétaire. Nous encourageons les autres banques de développement multilatérales et régionales à envisager des initiatives comparables.

2) Nous invitons les banques ou agences de développement multilatérales, régionales et nationales à coordonner la mise à disposition de services de conseil et d'intermédiation en matière de gestion du risque pour les clients des pays en développement via un nouveau Mécanisme de conseil en gestion du risque qui pourrait servir de base à quelques projets pilotes élaborés à partir des intérêts exprimés par les clients des pays en développement.

Nous saluons l'introduction d'instruments et services qui aideront les pays, les entreprises et les exploitations vulnérables à utiliser des outils de gestion du risque sûrs, adaptés et adossés au marché, notamment :

1) Le nouvel « Instrument de gestion des risques prix en agriculture » (APRM) de la Société financière internationale (SFI) permettra aux producteurs et aux consommateurs de se couvrir contre le risque de hausse ou de baisse des prix sur la base d'un projet pilote avec un intermédiaire financier global et doté d'une expertise spécifique en Amérique latine. Nous saluons les efforts de la SFI pour déployer cet instrument avec deux autres intermédiaires financiers centrés sur les pays à bas revenus en Afrique sub-saharienne, ainsi qu'en Afrique du nord et au Proche Orient, et pour sonder l'intérêt d'autres banques de développement multilatérales et régionales pour le partage des risques à travers les facilités APRM en tirant parti de son infrastructure opérationnelle.

2) La proposition de la Banque mondiale visant à faciliter l'accès des gouvernements aux marchés de gestion du risque en aidant à structurer et à exécuter la couverture financière et physique du risque prix des matières premières et à renforcer la capacité en matière d'exigences légales, réglementaires et techniques liées à l'utilisation de ces outils.



Nous invitons les banques ou agences de développement multilatérales, régionales et nationales à sonder, en lien avec le secteur privé le cas échéant :

- Le développement de stratégies de couverture qui pourraient aider les agences humanitaires internationales, notamment le PAM, à optimiser les achats alimentaires et à maximiser l'effet de levier des ressources financières, dans le prolongement des premiers contrats à livraison différée mis en place.
- Les instruments et mécanismes contra-cycliques pour les pays vulnérables, y compris entre autres l'accès rapide à du financement via des tirages d'urgence de fonds non versés ou des possibilités de remboursement différé en cas de chocs externes, de hausses ou d'effondrements soudains des prix alimentaires ;
- Les dispositifs de gestion du risque et d'assurance climatique basée sur des indices, en lien avec la modernisation de services météorologiques, sur la base des initiatives en cours dans les pays vulnérables ;
- De possibles instruments de garantie conçus notamment pour faciliter la contractualisation en agriculture, afin d'améliorer la prévisibilité des prix tout au long de la filière dans l'intérêt des acheteurs et des producteurs.

Prochaines étapes :

- Un dialogue est engagé avec l'UA/NEPAD et les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux intéressés par un éventuel projet pilote pour mettre en œuvre les stratégies de gestion et d'évaluation du risque dans le cadre du CAADP avant novembre 2011.
- Un rapport d'avancement sur l'élaboration du Mécanisme de conseil en gestion du risque impliquant les banques ou agences de développement multilatérales, régionales et nationales sera présenté au groupe de travail sur le développement et à la réunion conjointe des Ministres des finances et du développement du G20 de septembre 2011.
- Sur la base de l'instrument APRM, le groupe Banque mondiale présentera un état de ses efforts pour élargir ce projet pilote à l'Afrique sub-saharienne ainsi qu'à l'Afrique du nord et au Proche Orient au plus tard en novembre 2011.
- Une note de concept sur une stratégie de couverture pour les agences humanitaires internationales, notamment le PAM, sera présentée pour considération au plus tard début 2012.
- Les banques de développement multilatérales et régionales feront un état des lieux au groupe de travail sur le développement et à la réunion conjointe des Ministres des finances et du développement du G20 en septembre 2011 sur les instruments et mécanismes de gestion de risques énumérés dans cette boîte à outils.



Annexe n°6: Réserves alimentaires humanitaires d'urgence

Nous invitons le PAM et les autres organisations internationales intéressées ainsi que les partenaires bilatéraux du développement à élaborer une proposition de projet pilote pour la mise en place de réserves alimentaires humanitaires d'urgence ciblées et de taille limitée, conformes à l'annexe II de l'accord de l'OMC sur l'agriculture, permettant de :

- renforcer les synergies avec les initiatives régionales existantes ;
- prendre en compte les principes relatifs à l'efficacité de l'aide ;
- fonctionner avec la participation active des pays concernés ;
- mettre en évidence le rapport coût/efficacité et l'efficacité au regard d'autres instruments ;
- optimiser les instruments existants.

La proposition de projet pilote sera conçue pour un groupe restreint de pays, dans une région donnée, parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier selon les critères de la FAO et parmi les pays les moins avancés selon les critères de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Ce projet pilote s'insérera dans les dispositifs d'assistance ciblée pour les plus vulnérables, comme les filets de sécurité, et intégrera des mécanismes de déclenchement clairs, transparents et prédéfinis, tels que les systèmes d'alerte précoce.

La proposition de projet pilote définira la meilleure combinaison entre instruments physiques et instruments financiers pour la mise en place de réserves régionales alimentaires humanitaires d'urgence de taille limitée et déterminera les exigences techniques et conditions financières afin d'optimiser l'approvisionnement, la taille, la composition, les conditions de déblocage, la reconstitution et la rotation de stocks.

La proposition de projet pilote tirera parti des enseignements et des expériences passées provenant d'autres initiatives encouragées par le G20, tout particulièrement dans le contexte d'AMIS, de la boîte à outils de gestion des risques agricoles et de sécurité alimentaire et de l'élaboration d'un code de bonne conduite relatif à la gestion responsable de réserves alimentaires d'urgence.

Prochaines étapes :

Réserves alimentaires humanitaires d'urgence

- Afin d'appuyer la préparation d'une étude de faisabilité et d'une proposition de projet pilote, le PAM et d'autres organisations internationales créeront d'ici fin juin 2011 un groupe de travail avec les partenaires bilatéraux de développement et les pays potentiellement éligibles dans une région donnée qui pourraient participer au projet pilote de réserves alimentaires humanitaires d'urgence, en incluant l'expertise de la société civile et du secteur privé.
- Un séminaire à haut niveau avec les parties prenantes réunira, début septembre 2011, les hauts fonctionnaires des pays et des organisations régionales concernées, les banques de développement multilatérales pertinentes et d'autres participants pour



examiner l'étude de faisabilité et la proposition de projet pilote et pour débattre du financement et de la mise en œuvre du projet.

- Le PAM et d'autres organisations internationales, avec le soutien du groupe de travail, prépareront une étude de faisabilité et une proposition de projet pilote pour le groupe de travail sur le développement du G20 en septembre 2011. Ces documents présenteront des recommandations précises sur le fonctionnement (obligations des pays éligibles participants, taille et composition des réserves, critères de déclenchement et conditions de déstockage), le financement (estimation des coûts initiaux et récurrents, sources potentielles de financement) et de gestion (structure de gouvernance et gestionnaire) de la réserve alimentaire humanitaire pilote.
- La proposition définitive de projet pilote de réserve alimentaire humanitaire d'urgence sera débattue lors de la réunion conjointe des Ministres des finances et du développement du G20 en septembre 2011.

Code de bonne conduite

Les organisations internationales intéressées rendront compte au groupe de travail sur le développement et à la réunion conjointe des Ministres des finances et du développement du G20 de septembre 2011 de l'avancement du code de bonne conduite relatif aux réserves alimentaires d'urgence, y compris les options à considérer lors des séances à venir du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).